



# SEINE-ET-MARNE (77) SEINE-SAINT-DENIS (93) VAL-DE-MARNE (94)

## **Nouvelle charrette de licenciements d'enseignants fonctionnaires stagiaires dans l'Académie de Créteil ?**

Des dizaines et des dizaines de stagiaires de l'Académie de Créteil sont convoqués devant le jury académique qui doit se réunir pendant trois jours les 1er, 2 et 3 juillet prochain pour décider de leur avenir.

Des dizaines et des dizaines d'enseignants fonctionnaires stagiaires de l'Académie de Créteil risquent d'être purement et simplement non titularisés, voire licenciés pour certains, alors même que le Ministère parle de « crise de recrutement » face au nombre de candidats qui se présentent au concours de Professeurs des écoles et que dans **l'académie de Créteil, plusieurs centaines de contractuels (700 dans le 93) sont recrutés par Pôle Emploi** pour pallier le manque d'enseignants fonctionnaires.

Alors que la formation initiale (comme la formation continue) a totalement disparu et que nos jeunes collègues ont souvent été affectés dans des classes de plus en plus ingérables accueillant des élèves de plus en plus difficiles, ce sont eux qui devraient payer le lourd tribut du manque de formation qui découle de la matisation du concours !

De l'aveu même des formateurs, ceux-ci ne sont pas en mesure d'apporter une formation professionnelle de qualité.

La double tutelle ESPE (faculté autonome)-Education nationale a accentué cette situation. Certains stagiaires sont convoqués alors qu'ils ont eu un avis favorable de l'IEN (donc de leur employeur) et un avis défavorable de l'ESPE !

### **Qu'on en juge !**

On met directement sur le terrain nos collègues stagiaires et on leur reproche « *des difficultés de gestion de classe* »... !

Alors même qu'ils n'ont jamais été en observation dans une classe et qu'ils n'ont aucune expérience professionnelle, on lit sur certains rapports des conclusions pour le moins étonnantes « *la stagiaire, malgré son sérieux et le travail fourni, n'a pas encore acquis la posture attendue* » et le même rapport conclut par un refus de titularisation !

Pour justifier leur convocation devant le jury académique, on reproche à certains stagiaires de faire de l'enseignement frontal, de mettre des notes chiffrées, de ne pas savoir faire de la pédagogie différenciée, d'être trop autoritaires... même si les élèves obtiennent de bons résultats scolaires !

Par ailleurs, certains collègues, notamment en Seine-et-Marne, ont passé leur année de stage dans un CP alors que les consignes ministérielles l'interdisent. Ces collègues ont appris à lire à leurs élèves et ils ne devraient pas être titularisés ? (le rapport d'inspection d'une de ces collègues indique que ses élèves ont acquis un bon niveau de lecture !).

Des stagiaires « concours 2014 exceptionnel », affectés sur une classe à plein temps l'an dernier et ayant donné toute satisfaction sont convoqués devant le jury car leur « *comportement d'adulte référent est à affirmer encore davantage* » !!!!

De l'aveu même de certains responsables au niveau académique, il n'y a jamais eu autant de stagiaires convoqués devant le jury alors même que la Ministre se félicite du « haut niveau de recrutement » des candidats au CRPE et « d'avoir rétabli la formation des maîtres » !

***Où est la « bienveillance » tant prônée par notre Ministre ?***

**Le SNUDI-FO n'acceptera pas que les stagiaires fassent les frais de la masterisation et de la mise en place des ESPE**

**Le SNUDI-FO intervient à tous les niveaux pour que cesse ce scandale !**

***Comment pourrait-on accepter que des collègues stagiaires qui ont eu une classe en responsabilité pendant toute l'année et dont les IEN les ont jugé aptes à y exercer jusqu'au 3 juillet ne soient pas aujourd'hui titularisés ?***

Pour le SNUDI FO tous ces stagiaires ont fait leurs preuves. Aucune faute grave ne peut leur être reprochée. Nombre d'entre eux nous ont fait savoir qu'en cas de redoublement ils démissionneraient car ils ne sont pas prêts à revivre « l'enfer » de cette année de stage et les pressions insupportables qu'ils ont subies toute l'année. **Le SNUDI FO exige que ces stagiaires, qui ont assuré leur classe pendant toute l'année au bénéfice des élèves et de l'institution, soient titularisés.**

Va-t-on retrouver les mêmes collègues licenciés recrutés par Pôle emploi l'an prochain pour devenir contractuels sans droit ni garantie, corvéables à merci ? Pas aptes à enseigner avec le statut de fonctionnaire, mais aptes à enseigner comme contractuel ou vacataire ? **Une honte !!!**

**Le SNUDI FO n'acceptera pas les licenciements.**

**Le SNUDI-FO demande une audience en urgence à la Rectrice de l'Académie de Créteil sur la base des dossiers rassemblés par le syndicat et propose aux stagiaires et aux titulaires de se rassembler vendredi 3 juillet à 18h devant le rectorat de Créteil.**

SNUDI-FO 77 - 2, rue de la Varenne - 77000 MELUN CEDEX – 01 64 39 56 63 - mail : [snudi.fo77@laposte.net](mailto:snudi.fo77@laposte.net)

SNUDI-FO 93 - 11, rue du 8 mai 1945 - 93000 BOBIGNY – 01 48 95 43 73 - mail : [snudifofo93@gmail.com](mailto:snudifofo93@gmail.com)

SNUDI-FO 94 11/13 rue des archives 94000 CRETEIL - 01 43 77 66 81 - mail : [94snudifo@gmail.com](mailto:94snudifo@gmail.com)